

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Signature de la charte de collaboration pour l'emploi "Lab'emploi" sur le territoire du pays salonais.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a signé une convention de partenariat avec Entreprises 13 pour l'emploi (UPE 13) en date du 1^{er} novembre 2017. Dans ce cadre, l'UPE 13 propose de déployer sur le territoire du département le dispositif « Lab'emploi ».

Ce dispositif, mis en œuvre dans un premier temps à Aubagne, a pour vocation d'œuvrer au plus près des entreprises avec les partenaires de l'emploi. Son objectif principal consiste à identifier collectivement des solutions pragmatiques permettant de rapprocher les offres d'emploi et les demandeurs d'emploi du territoire. Il est proposé de déployer Lab'emploi sur le territoire salonais.

La charte de collaboration pour l'emploi « Lab'emploi » est établie entre l'UPE 13, la ville de Salon-de-Provence, la Métropole Aix-Marseille Provence et notamment le Conseil de territoire du pays salonais, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence (CCIMP), le pôle emploi de Salon-de-Provence, la mission locale du pays salonais et l'Etat.

Le dispositif cible les objectifs suivants :

- partager un diagnostic socio-économique du territoire ;
- définir des cibles communes et des plans d'actions partagés à conduire ;
- accompagner les entreprises afin d'identifier et de formuler leurs besoins ;
- apporter l'expertise des partenaires dans la formulation de leurs profils de postes ;
- promouvoir les profils de demandeurs d'emploi auprès des entreprises ;
- insérer durablement les demandeurs d'emploi en entreprise ;
- identifier des scénarios d'évolution des métiers et des compétences ;
- anticiper les formations à mettre en œuvre en direction des demandeurs d'emploi.

Les signataires de la charte s'engagent à mettre en œuvre les moyens et les compétences afin de réaliser les objectifs. Par ailleurs les signataires travaillent en synergie avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire et notamment avec les pôles d'activités.

Un comité de pilotage composé des signataires définit les orientations stratégiques, le calendrier de réalisation et procède aux arbitrages nécessaires. Il valide les résultats obtenus et se réunit au moins trimestriellement ou à la demande de l'un des signataires.

La promotion du partenariat régi par la présente charte est assurée conjointement par l'ensemble des signataires.

La présente charte de collaboration pour l'emploi entre en vigueur le jour de sa signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature, par la Présidente du Conseil départemental, de la charte de collaboration pour l'emploi Lab'emploi.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL